



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Chessy, le 24 septembre 2009

### AUBAINE PANDEMIQUE A DISNEYLAND PARIS OU COMMENT LE GEANT DES LOISIRS S'APPRETE A DEMANTELER LE DROIT DU TRAVAIL DES SALARIES

Sous l'effet conjoint d'une crise financière qui n'a à ce jour aucun impact sur la fréquentation des parcs de loisirs d'Eurodisney et l'effet pandémique d'une grippe dont 8 français sur 10 récemment interrogés déclaraient ne pas accorder plus de crédit qu'une grippe saisonnière classique, la Direction d'Eurodisney a proposé aux Organisations Syndicales des mesures qui n'ont pour unique but que d'accroître une flexibilité maximale des salariés opérationnels ( parcs et hôtels essentiellement ) afin d'ajuster au quotidien des besoins en personnel et des ressources clientèles.

La CFDT dénonce l'artillerie de mesures anti sociales que l'entreprise entend mettre en application :

- Les délais de prévenance des plannings des salariés réduit à 3 jours calendaires voir 1 journée en périodes de vacances scolaires au lieu de 21 jours actuellement,
- Prise imposée des congés payés durant les périodes dites de faible activité,
- Mise en place via une convention avec l'état du dispositif d'Activité Partielle de Longue Durée ( APLD ) alors que l'activité structurelle des parcs est cyclique par nature,
- Durée hebdomadaire de travail portée à 60 heures, journalière à 12h00, ...

Ni la maison mère, la TWDC, ni les banques n'ont à ce jour remis en cause le modèle économique global de l'entreprise, chaque année en effet près de 75 millions d'euros de royalties étant reversés directement à la TWDC et les banques, sécurisées par le développement en Seine et Marne ( Val d'Europe, Golf, projet Villages Nature ) de ce géant mondial des loisirs sont assurées de toucher des subsides de leurs engagements financiers à moyen et long terme.

La CFDT ne cautionnera pas la mise en place de telles mesures dont l'impact professionnel et privé sur les salariés auront irrémédiablement de graves conséquences.

La CFDT agira et saisira toutes les instances administratives voir judiciaires pour faire échec à ce projet régressif.

Contact presse : Djamila OUAZ : 06 25 05 29 68